

E N T R E - N O U S

LES DECISIONS DU CONSEIL. - On a beaucoup parlé chiffres au cours de la réunion de vendredi dernier et les Conseillers ont abordé de nombreux problèmes et pris d'importantes décisions.

- BUDGETS:Après étude, le Conseil vote les quatre budgets présentés
 - Budget primitif: qui s'élève en recette totale à 201 112,83 F et en dépense totale à 200 112 F, d'où un excédent de recette de 1 000,83 F;
 - Budget Eau: Recettes: 14 200 F - Dépenses: 14 091,66 F. Pour équilibrer ledit budget, le Conseil est dans l'obligation de porter le prix de l'eau à 0,70 F le mètre cube (taxe d'état comprise) et de voter une subvention de 3 000 F pour couvrir l'intérêt de l'emprunt;
 - Budget Assainissement: Recettes: 2 233 F - Dépenses: 2 066,33 F. Le taux de la taxe d'assainissement reste fixé à 0,15 F le mètre cube d'eau consommée;
 - Budget B.A.S.: Recettes: 1 166 F - Dépenses: 1 103 F;
 - Caisse des Ecoles: Equilibré à 288 F.
- RESERVE D'INCENDIE: Construction d'un bassin de 120 m³. Après étude du devis et des conditions de rabais présentés par l'entreprise CHIARAVALLI, réalisateur de la tranche captage et canalisations de notre nouvelle adduction d'eau, ainsi que des possibilités de financement de l'ouvrage grâce aux subventions, les Conseillers acceptent le devis s'élevant à la somme de 59 691,40 F et chargent Monsieur DRAPERI, Ingénieur-Conseil à Baccarat, de faire le nécessaire pour la passation du marché.
- COUPE AFFOUAGERE: Le Conseil autorise le Maire à procéder à la vente des grumes par adjudication publique le Mercredi 27 Février prochain à la Mairie de Baccarat.
- LOTISSEMENT: Accord est donné à Monsieur CITRAY, propriétaire de la parcelle 10 du lotissement, de céder ladite parcelle à Monsieur AUGOYAT, conformément à l'article 2/5 du règlement de construction.
- RESPECT DES PROPRIETES. - Plusieurs plaintes ont été reçues en Mairie concernant des dégâts qui auraient été faits dans des propriétés, en particulier au lotissement.
Si les propriétaires des parcelles n'ont pu, jusqu'à présent, clôturer leur bien, ce dernier n'en est pas moins du domaine privé qui doit être respecté par tous.
Il est pourtant superflu de rappeler que les parents sont civilement responsables des actes de leurs enfants et qu'il en est de même pour les propriétaires d'animaux (chiens en particulier).
Une surveillance sera exercée, et si besoin est, des sanctions prises.

DECLARATION des REVENUS 1973. - Des imprimés sont en Mairie à la disposition des personnes intéressées.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT.- Les personnes devant faire établir des cartes d'identité devront désormais se munir d'un timbre fiscal à 12 F. Pour le passeport, le nouveau coût du timbre est de 60F.

LISTE ELECTORALE.- Le tableau rectificatif de la liste électorale donne les renseignements suivants: on relève 30 inscriptions nouvelles contre 10 radiations, ce qui donne un total de 317 électeurs, dont 159 hommes et 158 femmes.

ETAT - CIVIL.- Les statistiques pour 1973 donnent:
- 4 mariages - 3 décès - 2 transcriptions de décès et 2 naissances.

MARIAGE.- Le premier mariage de l'année a été célébré le 2 Février. Edith MARCHAL et Marcel MOCROT ont prononcé le "Oui" traditionnel devant Monsieur Jean COLIN, 1er Adjoint.

A l'issue de la cérémonie, la quête faite en Mairie a produit la somme de 147,45 F à répartir par tiers entre le Foyer Rural, les Vieux Travailleurs et la Section Foot-Ball.

Merci et meilleurs voeux de bonheur.

PROCHAIN MARIAGE.- Nous apprenons le prochain mariage, devant être célébré à THIAVILLE, de Mademoiselle Marie-Jeanne GOTTRAND, demeurant au lotissement, avec Monsieur Jean-Luc FREMINET, de Saint-REMY -88.

NAISSANCES.- CHENY Sylvie, née le 11 Décembre 1973 à Saint-DIE;
PETTOVEL Séverine, née le 22 Décembre 1973 à Raon-L'Etape;
SARIC Alexis, né le 24 Janvier 1974 à Saint-DIE (2, rue des Vosges, à Thiaville).

Meilleurs voeux .

GENEROSITE.- Le produit de l'urne placée à la Boulangerie pour le Noël des Enfants Sans Joie a donné la somme de 141,45 F;
- Monsieur BENOIT a remis en Mairie la somme de 50 F pour les Vieux Travailleurs.

A tous, MERCI.

A . B .

ASSOCIATION FAMILIALE DE THIAVILLE - LACHAPELLE

Lors de sa dernière réunion, le 1er Février, le Comité de l'Association Familiale a fait le bilan de l'année 1973. Il a également établi le programme 1974. Le voici:

- 1.- Dimanche 21 Avril à 14 H: Goûter des Anciens des deux villages, salle du Foyer Rural;
- 2.- Mardi 30 Avril à 21 H: Bal du Muguet au profit de l'Association Familiale;
- 3.- Dimanche 26 Mai: Remise de Médailles de la Famille Française à plusieurs mères méritantes;
- 4.- Mois de Juillet: Ruche Enfantine comme les années précédentes;
- 5.- Mois d'Août: Danse du Coq, le lendemain de la fête foiraine;
- 6.- Début Décembre: Passage de Saint-Nicolas;
- 7.- Noël: Arbre de Noël des enfants avec la venue du Père Noël.

Pour ces différents réalisations, des précisions seront données ultérieurement. Vous remarquerez que ce programme est plus étoffé que les années précédentes.

Nous souhaitons qu'il vous plaise et espérons que, le moment venu, vous témoignerez votre satisfaction en nous aidant à le réaliser.

M . J .